

Table ronde organisée par le DPF à l'intention
d'une délégation de journalistes espagnols
visitant la Suisse
Berne, le 11 juin 1976

9/9

Aperçu de l'activité de la Commission fédérale
consultative pour le problème des étrangers (CFE)

par

Hildebert HEINZMANN, chef du secrétariat de la CFE

1. Constitution de la commission et mandat

Instituée par le Conseil fédéral en automne 1970, à l'issue de la votation populaire de juin de la même année sur la deuxième initiative contre l'emprise étrangère - scrutin qui a fait l'objet d'une campagne très animée et parfois même passionnée -, la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers (CFE) a été chargée, dès le début de son activité, au printemps 1971, d'étudier le problème des étrangers sous ses aspects les plus divers. Ainsi que l'a précisé le conseiller fédéral Ludwig von Moos, ancien chef du Département fédéral de justice et police - département particulièrement impliqué dans le problème des étrangers -, lors de la séance constitutive de la commission, le mandat confié à celle-ci comporte l'examen non seulement de la politique pratiquée par la Suisse en matière d'immigration, mais aussi de toutes les questions d'ordre social, démographique, politique, économique et juridique résultant de la présence d'un nombre élevé d'étrangers en Suisse. M. von Moos a par ailleurs insisté sur le fait que la CFE devait se consacrer de toute urgence à l'étude des problèmes sociaux des étrangers, notamment en ce qui concerne l'aide sociale à leur apporter, leur adaptation à nos conditions de travail et de vie, leur intégration et enfin leur assimilation et leur naturalisation. Une année plus tard, cette tâche a été amplifiée en ce sens que la com-

mission a été invitée à vouer une attention toute particulière aux relations entre Suisses et étrangers et à mettre en oeuvre des mesures susceptibles d'éliminer les tensions entre les deux groupes de population.

2. Composition de la commission

Pour s'acquitter de sa mission, la CFE - présidée depuis mai 1972 par M. Anton Heil, juge fédéral - s'est attachée à rechercher de manière intensive des solutions aux problèmes qui lui sont posés, aussi multiples et complexes qu'importants et délicats. Elle compte actuellement 41 membres qui représentent tous les milieux, organisations et institutions suisses touchés par le problème des étrangers. Elle comprend ainsi des délégations des fédérations d'employeurs et de salariés, des églises, des cantons et communes, d'organisations d'utilité publique et culturelles, de mouvements politiques et d'autres milieux spécialistes en la matière. Y sont également représentées les organisations qui s'occupent de l'aide aux étrangers et de leur intégration dans notre société. Aucun étranger n'est membre de la commission. Leurs organisations sont cependant consultées sur des questions traitées par la CFE.

3. Activité multiple de la commission

La commission dispose d'un secrétariat permanent. Sa tâche principale consiste à préparer des documents devant servir de base pour les débats de la commission. Celle-ci comprend, outre son comité, trois groupes de travail permanents et différents groupes de travail ad hoc qui font parfois appel à des experts non membres. Sur la base d'analyses minutieuses, les groupes de travail élaborent, à l'intention de la commission plénière et du Conseil fédéral, des rapports ayant trait notamment à l'évolution de la population et du potentiel de travail, aux problèmes

sociaux des travailleurs étrangers et de leurs familles, aux répercussions de la présence des étrangers sur l'économie - en particulier sous l'angle des équipements collectifs et du marché du logement, aux incidences sur l'identité et ^{les} particularités ~~de la Suisse et sur le~~ ^{de notre pays,} peuplement ~~de la Suisse,~~ à la situation des immigrés dans la vie politique de la Suisse, à la révision actuellement en cours de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers, à la révision de la législation sur la naturalisation, à l'attitude des Suisses à l'égard des étrangers et vice versa, à l'information des étrangers sur les relations entre partenaires sociaux, à l'intégration scolaire des enfants de langue étrangère, à la formation professionnelle des étrangers, aux relations entre Suisses et étrangers à la place de travail, etc.

4. Le concept de l'intégration de la CFE

Les différents travaux dont il vient d'être question sont centrés sur une publication intitulée "Le concept concernant le problème des étrangers", dans laquelle la Commission consultative, après une analyse détaillée de la situation, arrive à la conclusion que le problème des étrangers ne saurait être résolu pour lui-même, mais qu'il touche tous les aspects de la vie sociale. En d'autres termes, le problème des étrangers relève d'une part de celui de leur nombre et implique d'autre part la nécessité de parvenir à une entente fructueuse entre la population indigène et allogène. La politique du Conseil fédéral - dont le but était de stabiliser tout d'abord la main-d'oeuvre étrangère, puis la population étrangère dans son ensemble, pour instaurer ensuite une phase de réduction de l'effectif des étrangers-ayant été couronnée de succès, une importance primordiale revient désormais à l'objectif visant à favoriser une coexistence aussi harmonieuse que possible des deux groupes de population, compte tenu du fait que notre pays aura encore besoin, à l'avenir, de la collaboration de travailleurs étrangers. L'élément quantitatif dans le problème des étrangers perd petit à petit de son acuité au profit des aspects hu-

mains; ceux-ci doivent être résolus par des mesures spécifiques propres à atténuer, sinon à éliminer les tensions entre Suisses et étrangers, de même que le malaise observé dans de larges couches de la population indigène.

5. Coopération entre la CFE et les institutions et autorités qui jouent un rôle dans le domaine de l'aide sociale aux étrangers et de leur intégration dans la communauté suisse
-

Ces mesures mentionnées ci-dessus ont pour but de faciliter l'intégration des étrangers dans notre communauté nationale. Il s'agit en l'occurrence d'une tâche incombant à la fois aux pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) et aux milieux d'intérêt socio-économique (entreprises, syndicats, organisations patronales, groupements professionnels, Eglises, institutions sociales, associations culturelles, sportives, d'utilité publique ou autres). La publication mentionnée précédemment énonce une série de principes détaillés pour l'intégration sociale des étrangers. Il importe en définitive de créer des conditions optimales pour une bonne entente entre Suisses et étrangers; cela, en procédant par étapes: il s'agit d'abord d'assurer l'information adéquate aux candidats migrants avant leur départ pour la Suisse (phase de préinformation), puis de les familiariser, dès leur arrivée, avec nos conditions de travail et de vie ainsi qu'avec notre régime juridique (phase d'adaptation), pour parvenir enfin à l'intégration (phase d'intégration proprement dite). Dans la pratique, cette tâche ne saurait être menée à bien par les seuls pouvoirs publics aux plans fédéral et cantonal. Des solutions appropriées doivent être recherchées en premier lieu là où se posent les problèmes de la coexistence des Suisses et des étrangers sous leurs aspects humain, culturel, social et économique, c'est-à-dire dans les entreprises, au lieu de travail, dans les écoles, les communes et les paroisses, les villages, les agglomérations et les quartiers urbains, au sein des diverses organisations et associations. Il en découle que, pour la solution du problème complexe des étrangers, les communes ont un rôle important à jouer; leur contribution peut, à certains égards, se

révéler quasi indispensable. Dans ce contexte, il convient de souligner encore la portée de l'activité déployée aux niveaux cantonal (13 cantons), régional (3 régions) et communal ^(8 communes) par les communautés de travail pour les problèmes des étrangers et par les centre de contacts pour Suisses et étrangers. Il est particulièrement important que les étrangers collaborent ^{directement} ~~activement~~ à l'activité de ces organisations.

6. Le problème des étrangers dans le contexte de l'évolution récessive de l'économie

La situation économique actuelle aide à résoudre le problème des étrangers sur le plan numérique mais non sur celui de l'intégration. Bien au contraire, des problèmes inconnus jusqu'à présent se posent en l'occurrence. La réduction de l'effectif des étrangers a des conséquences négatives sur leur volonté d'adaptation et d'intégration et peut produire encore d'autres répercussions défavorables. A cet égard, on peut relever par exemple le fait qu'un nombre assez important d'étrangers qui ont séjourné depuis une durée prolongée dans notre pays et qui se sont ainsi, en général, habitués à nos us et coutumes rentrent plus ou moins spontanément dans leur pays. Il incombe aussi à la commission d'examiner toutes ces questions. C'est ainsi qu'elle étudie présentement les difficultés que rencontrent les étrangers à la suite de la récession qui dure depuis fin 1974. Il s'agit d'atténuer dans toute la mesure du possible des cas de rigueur.

* * *